

AFFAIRE N°26 - Indemnité spéciale de gestion allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des Communes.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 28 août 1970, approuvée le 1er octobre 1970, le Conseil Municipal s'était prononcé positivement sur l'attribution d'une indemnité spéciale de gestion au Receveur Municipal ou à son gérant intérimaire.

Le Conseil Municipal ayant été renouvelé en mars 1977, il y a lieu de reconduire cette indemnité, suite à l'instruction n°72-139 du Ministère de l'Economie et des Finances.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Approuvé
Saint-Denis, le 31 août 1977
Pour le Préfet -
Le Secrétaire Général
Signé Patrice MAGNIER
Pour copie conforme
le chef de bureau délégué
J. LACOSTE